



B.P. 47 KINDU  
TEL : 08131 26784

0813128843

E-mail : [maliinfo@yahoo.fr](mailto:maliinfo@yahoo.fr)

**RAPPORT DE L' IDENTIFICATION DES CAS DE VIOLENCES  
SEXUELLES A L' EGARD DE LA FEMME DANS LA  
PROVINCE DU MANIEMA EN REPUBLIQUE  
DEMOCRATIQUE DU CONGO.**

*Enquête du 01 septembre 2003 au 31 Janvier 2004*

**ANNEE 2004****I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION****MANIEMA- LIBERTES**

Maniema- Libertés en sigle MALI est une organisation non gouvernementale des droits de l'homme créée à Kindu en Juillet 1997. Elle assure l'accompagnement civique et politique de la population de Maniema au processus de la démocratisation de notre pays à la promotion de la paix et la non violence, elle accompagne également la population dans les élections.

Elle est pour l'implication de la femme et la jeunesse dans la promotion de la paix, la démocratie dans le non – violence et les élections libres.

La cible de MALI est la femme et la jeunesse.

L'association est membre de la Synergie des Organisations de Droits de l'Homme Confessionnelle et Laïques « SYDHOLAC », RECIC- Maniema et la Société civile du Maniema (SOCIMA). Elle fonctionne avec les 4 Organes suivants :

1. Assemblée Générale
2. Conseil d'Administration
3. Commissariat aux comptes.
4. Coordination.

L'Association a déjà bénéficié l'appuis financier de :

- L'Ambassade des Etats- Unis au Congo en 2002
- NED 2003 et 2004

Elle bénéficie à l'accompagnement technique de global Right/ Bukavu, Haut commissariat aux droits de l'homme à l'Est de la RDC/ Goma. Centre Lokole (SFIG)/ Bukavu, Institut vie et paix /Bukavu, Cristian aid Bukavu et autres Organisations non gouvernementales.

**I. CONTEXTE ENVIRONEMENTAL**

La Province du Maniema est l'une de onze provinces que compte la République Démocratique du Congo. Issue du découpage administratif de l'ancienne province du Kivu en 1988, elle a une superficie de 132.250 Km<sup>2</sup> et habitée par plus ou moins 2.000.000 d'habitants.

La province compte 7 territoires ruraux et 3 Communes qui constituent la ville de Kindu.

La population du Maniema, comme celle des autres Provinces de la République démocratique du Congo, n'a jamais vécu un moment dans le respect de ses droits de l'homme et des libertés. Elle vit toujours dans le joug des dictatures et subit des perturbations dues aux rébellions qui lui sont imposées par les dirigeants en quête du pouvoir, ces deux dernières viennent aussi accentuées la misère de cette population. Les maris étant impayé, les femmes sont appelées de se débrouiller pour subvenir aux besoins vitaux de leur famille ; instruction des enfants, alimentation, soins médicaux et autres.

Mais depuis le début des affrontements entre les forces du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD/Goma) et les mai-mai. Ils s'observent dans la province du Maniema, le fléau de violences sexuelles à l'égard des femmes de tout âge et toute catégorie qui constitue un très grand danger et risque de compromettre la paix durable de la population ; à part l'aspect de transmission des maladies sexuellement transmissibles, il y a aussi l'aspect psychologique de ces femmes qui certaines d'entre elles sont abandonnées par leurs maris et demeurent sans aucune assistance ; matérielle ; financière ni médicale. Il est à noter aussi que certains de ces femmes ont divorcées avec leurs maris. Il y a aussi les femmes qui ont été contraintes aux mariages forcés dans les camps de Maï - Maï et ont même fait des enfants avec ces Maï – Maï.

Maniema- Libertés étant une Association qui s'occupe plus de la femme s'est aussi investi dans l'identification des femmes violées.

Vous remarquerez que les données ne sont pas classés par ordre chronologique, nous les classons selon les dates de l'identification.

Ce rapport couvre la période du 01 septembre 2003 au 31 Janvier 2004.

### **III. TABLEAU SYNTHETIQUE DES CAS DE VIOLS ET VIOLENCES SEXUELS REVELES NOTRE ENQUETE :**

N°	Commune ou Territoire	Nbre de cas	Violateurs		Autres
			Militaires RCD	Maï-Maï	
1	Alunguli	43	8	34	1
2	Kasuku	42	13	29	0
3	Mikelenge	38	5	33	0
4	Kailo	64	3	61	0

5	Kasongo	2	1	0	1
6	Pangi	37	9	28	0
	<b>TOTAL</b>	<b>226</b>	<b>39</b>	<b>185</b>	<b>2</b>

Selon le tableau, il apparaît clairement que :

- Les Maï – Maï ont commis le plus d’actes de viols et violences sexuels ; soit en moyenne 82 %.
- Les militaires du RCD occupent la deuxième place dans les cas des viols et violences sexuels ; soit en moyenne 17 %.
- Les autres groupes non armés ont commis des cas de viols et violences sexuels de façon isolée et aléatoire soit en moyenne 1 %.
- Les territoires de Kabambare, Kasongo, Kibombo, Lubutu et Punia qui ont aussi connu les atrocités des Maï – Maï et militaires du RCD n’ont pas fait l’objet de notre enquête à cause de leur inaccessibilité pendant la période de l’enquête.

#### **IV. DIFFICULTES RENCONTREES**

- l’Enquête s’est passée à Kindu et aux environs de 70 Kms autour de la ville à cause de l’insécurité qui régnait à l’intérieur de la province et les moyens limités de « Maniema Libertés ».
- Les parties occupées par les Maï – Maï étaient réputées comme étant des parties des grandes violations des droits de l’homme et n’ont pas été accessibles par nos enquêteurs ;
- Les femmes ne s’ouvrent pas facilement par honte ou par crainte de représailles, de divorce, d’humiliation ou perte de leur dignité.
- Il y a un désintéressement des victimes dû à l’absence de leur prise en charge.
- Les victimes ne croient pas à une justice réparatrice suite à l’impunité presque institutionnalisée ;
- Insuffisance des moyens financiers et de transport de « Maniema – Libertés ».

#### **V. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS**

##### **1. Aux autorités politico – administratives et militaires.**

###### **a. Nationales :**

- \* Que le parlement dote l'observatoire national des droits de l'homme et la commission Vérité et Réconciliation des textes qui lui permettent une mise en place rapide ;
- \* Que le parlement vote une résolution qui permet de sanctionner les auteurs des cas flagrant de violence des droits de l'homme et spécifiquement les cas de viols et violences sexuels ;
- \* Que le gouvernement mette en place une justice militaire et civile rigoureuse ;
- \* Que le gouvernement prenne des mesures qui facilitent les soins et la prise en charge des victimes ;
- \* Que le gouvernement procède à une mise en place rapide de la territoriale, la Police et la sécurité ;
- \* Que le gouvernement prenne de mesures permettant une intégration des différents groupes armés et le commandement unique de l'armée ;

#### **b. Régionales et locales**

- \* Faire une mise en place des responsables locaux de la territoriale, de la police et de la sécurité compétents ;
- \* Prendre des mesures pour une discipline militaire rigoureuse ;
- \* Réglementation le port d'armes à feu par les militaires et les policiers.

#### **2. A la communauté internationale :**

- Exercer une pression dissuasive auprès des détenteurs du pouvoir publique pour le respect strict des différents accords de paix, de l'accord global et inclusif et de la constitution de transition ;
- Mettre en place des mécanismes qui permettent de protéger la population civile des violences liées à la guerre ;
- Aider les ONG locales dans l'exercice de leurs activités et la dénonciation des différents cas de viols et violences sexuels, et autres violations des droits de l'homme.

#### **3. Aux ONG internationales et autres partenaires.**

- Aider les ONG locales dans la collecte, le traitement et la diffusion des informations sur les violations des droits de l'homme ;

- Aider les ONG locales de prendre en charge de façon efficace les victimes des viols et violences sexuelles ;
- Intensifier les formations des activistes locaux des droits de l'homme ;
- Permettre aux ONG locales d'accéder aux informations et leur faciliter la publication des données de terrain.

**N.B. : En annexe** : Le détail des cas de viols et violences sexuels relevés par notre enquête.

Fait à Kindu, le .... / ..... / 2004.

Le Président de MALI

**PAUL KASONGO NGOY**

**ANNEXE.****DETAIL DES CAS DE VIOLS ET VIOLENCES SEXUELS RELEVES PAR NOTRE ENQUETE**

1. En date du 20 mai 2003, dans le village SHOKO, territoire de Kailo, Province du Maniema, Madame ZANAO Joséphine résident à Kindu , Av. LOMAMI , N° 11, Commune Mikelenge, quartier TOKOLOTE, de nationalité congolaise et âgée de 29 ans fut arrêtée ; torturée et violée en brousse par les Maï- maï. Il est à signaler que la nommée avait l'habitude de vendre ses marchandises dans ce village.
2. Le 20 avril 2003, à Kimimbi, territoire de Kailo en Province du Maniema, Mademoiselle Jeanne ELOWA âgée de 15 ans, élève résident à Kindu dans la commune de Mikelenge, Quartier TOKOLOTE, av. Matadi N° 13, fut violée en présence de sa mère, alors qu'elles allaient au deuil du père de la victime par les Maï – maï.
3. Madame LOMEA BORA mariée âgée de 28 ans, résident à Kindu, commune de Mikelenge Quartier TOKOLOTE, avenue Matadi I N° 20, fut victime de viol sexuel et torture corporelle par les maï- maï dans le village de Kitambala ce 21 avril 2003, lorsqu'elle allait voir la situation de son époux qui fut kidnappé par ces derniers.
4. En date du 27 juin 2003, dans le village Misenge, Madame D'PENZE Régine, célibataire âgée de 24 ans résident à Kindu, dans la commune Mikelenge Quartier Tokoloté, Av. Numbiliki II, fut victime de viol, suivi des tortures corporelles de la part des Maï – maï, pendant qu'elle allait vendre ses marchandises dans le village cité ci – haut.
5. En date du 14 juin 2003, Madame YEMA SAKINA, âgée de 41 ans, mariée, cultivatrice résident à Kindu dans la Commune Mikelenge, Quartier Tokoloté, avenue Matadi I N° 14 fut victime de viol sexuel après l'assassinat de son époux par les maï – maï pendant qu'ils se rendaient à leur champ.
6. En date du 20 avril 2003 à Lubelenge village situé à 19 km de Kindu vers rail, fut torturée et violée par les maï- maï pendant qu'elle se rendait à son champ. La victime reste à Kindu dans la Commune Kasuku, Quartier Jamaïque sur avenue Lusambo N° 20.

7. En date du 23 juin 2003 dans la commune Mikelenge, Quartier Tokoloté, Mademoiselle MULOLO TAMBWE , élève âgée de 19 ans fut enlevée et violée par les maï – maï, la nuit lors d'une inclusion des Maï – maï dans ce quartier. Le motif est que la victime
8. En mars 2003 à Kindu, dans la commune d'Alunguli au quartier Mangobo des hommes en uniformes et armés font irruption dans la maison de Monsieur MUBANGO, conseiller d'enseignement, situé dans la concession de la mission Protestante CLMK. Ils emportent un matelas, un poste radio et des vêtements après avoir violé la belle – fille du propriétaire de la maison, la nommée MACHOZI.
9. A Libuyu toujours, 3 personnes parmi lesquelles 39 de sexe féminin sont kidnappées le 25 mars 2003 par le groupe des Maï – maï commandé par KASELE, RASHID et SEMBO. Elles sont acheminées à 41 Kms où elles ont recouvré leur liberté moyennant un paiement d'une rançon en nature ou en argent. Deux filles de 13 ans sont gardées comme épouses par leurs bourreaux.
10. En avril 2003 Madame Vicky MUKANGI, âgée de 25 ans ; mariée et mère de deux enfants et Madame Kyanga résidant toutes deux à Mabikwa, localité située à 65 km de kindu sur la route Kasongo, sont violées à tour de rôle par dix combattants maï – maï, en dépit du fait que la première avait une grossesse à terme et la seconde portait un bébé de 3 mois.
11. Le 03/05/2003, Mademoiselle MWAIDI et BORA, âgées respectivement de 15 et 17 ans, filles de PEPE MOYA résidant sur l'avenue TP N° 45 quartier Mangobo, commune d'Alunguli à Kindu, sont enlevées dans le campement Milanga où elles sont allées s'approvisionner en huile de palme, par deux combattants maï- maï, notamment DODO et SHANFARUME. Leurs assaillants les violent et les retiennent pendant deux jours dans la forêt.
12. En mai 2003, Madame MACHOZI KAKENGWA, âgée de 24 ans, mariée à Monsieur MUBANGA KIKUNI domiciliée sur avenue MABALA N° 7 dans la commune d'Alunguli à Kindu est violée dans sa résidence avec sa grossesse de huit mois ; par 3 éléments de l'ANC/ Armée Nationale Congolaise, non autrement identifiés.



13. Le 15/05/2003, Mademoiselle Joséphine FATUMA, fille de Joseph UNYEMBE, âgée de 11 ans, domicilié sur l'avenue Munuanga N° 100, dans la quartier et commune de Kasuku à Kindu est enlevée sur la route de l'aéroport, où elle est allée puiser de l'eau à boire à la source. Son bourreau, un élément de l'ANC non identifié mais basé sur la même route, la déflore avant de la laisser partir.
14. Le 16/05/2003 vers 22 heures à Libuyu, agglomération rurale située à 25 km de Kindu sur la route vers kalima, l'épouse de Monsieur TONTON est enlevée de son domicile par un groupe des militaires du RCD/Goma. Ces assaillants se soustraient avec elle dans le buisson où ils la violent en chaîne dans cette même nuit, ils continuent leur randonnée en violant la fille d'un certain ASUDJO âgée de 16 ans.
15. Le 18/05/2003, Mademoiselle Georgette LIMASI, âgée de 15 ans et Madame ABIBA MUSUMBU, 18 ans résidant toutes sur l'avenue centrale N° 3 au quartier Kasuma II, dans la commune d'Alunguli à Kindu, sont violées dans leurs champs par les militaires d'escorte du commandant LOPOKELE de l'ANC.
16. Le 20/05/2003, mademoiselle MWAYUMA ADELE, 14 ans fille de ILUNGA ALIANGOZO, habitant sur avenue Kindu N° 15 bloc Kimbuyungu, dans le quartier et commune de Kasuku à Kindu, est enlevée du toit paternel vers 19 heures 30' à l'absence des parents parties visiter un malade. Son assaillant, un homme en uniforme non autrement identifié la viole en la déflorant.
17. Le 21/05/2003, mademoiselle MARIAMU FAIDA, fille de Monsieur Mathieu résident sur l'avenue Tchambi N° 136 dans la commune de Kasuku à Kindu, est enlevée à partir du marché pirate de Misenge, situé à ± 10 km de Kindu, par un groupe des Maï – maï. Elle est gardée jusque ce jour comme épouse d'un de ces assaillants.
18. Le 29/05/2003, mademoiselle OMBA, fille jumelle de MUSELEMU et de VERONIQUE, âgée de 18 ans résidant aux 14 Km sur route rail, dans la commune de Mikelenge, est appréhendée au niveau de 12 km. Elle est demandée et torturée avant d'être violée en public par deux Maï- mai sur ordre de leur commandant bataillon appelé KALONDJI basé à Lubelenge. Il est reproché à la fille d'avoir déclaré être la concubine de ce dernier.

19. En mai 2003, Monsieur BOBA MUCHAPA du village Mundenga, dans la chefferie des Babene, en territoire de Pangî, est accusé par les Maï-Maï de la faction Kabambe d'espionnage pour le compte de la faction Padiri. Il est gratifié de 200 coups de fouets, assortis d'une amande de 30 grammes d'or, équivalent à 300 \$ US et son épouse est violée publiquement par sept combattants maï – maï.
  
20. Le 31/05/2003, madame ASTRID MIZEGELE, âgée de 30 ans, mariée à Jules et mère de 3 enfants, domiciliées sur avenue Kalima N° 144, actuellement en déplacement sur l'avenue Mwanga N° 4, dans la commune d'Alunguli est appréhendée sur le sentier qui mène à son champ situé vers Bakumbala, par un élément de l'ANC d'expression Kinyarwanda, qui la viole. Son mari qui manque des moyens pour la faire soigner, l'abandonne carrément.
  
21. En Juin 2003, pour avoir refusé de donner la ration alimentaire, les populations du village Kibangula II, dans la collectivité des Wakabangu II, en territoire de Pangî, sont victimes des tortures et vils collectifs de 17 femmes dont 4 jeunes filles mineures de 11 à 14 ans par les Maï-Maï, agissant sur ordre de leur commandant AMANI USSENI Alias SADAM, basé à Butumba, 46 km de la ville de Kindu sur la route Kasongo.
  
22. Le 12/06/2003 vers 15 heures, alors qu'elles se trouvaient dans leurs champs à 4 km sur route rail, mesdames WEMA Alphonsine, âgée de 50 ans, mère de 8 enfants et TABU KADJALI, 23 ans, mère de 3 enfants, mariées respectivement à messieurs NDJADI ASSUMANI et MASACHI AMSINI habitant toutes sur l'avenue KASONGO n° 66 et 68 sis dans le quartier et la commune de Mikelenge à Kindu, sont violées l'une après l'autre par le soldat de l'ANC, dénommée DUNIA LUGO, cantonné à 4 km route rail.
  
23. Le 22/06/2003, à Kindu, mademoiselle BIPELA, âgée de 13 ans, fille aînée de maman SELVA Marceline, domiciliée sur l'avenue Tshambi bis n° 126, de retour de l'aéroport où elle est allée vendre des bananes et des arachides, est enlevée et violée par un militaire de l'ANC non autrement identifié.

24. Le 06/07/2003, à 13h<sup>00</sup>, 4 jeunes filles dont l'âge varie entre 12 et 20 ans se rendant s'approvisionner en vivres dans le campement de Konge, ont été battues et violées par un groupe des maï – maï conduit par le commandant MUGARULA. Il s'agit de Monique, Jeanne, Ngumbi et Suzanne, toutes résidant sur l'avenue Kalima N° 43, quartier Mangobo, commune d'Alunguli à Kindu.
25. Au mois de juillet 2003, la veuve Alua MACHOZI, âgée de 31 ans et mère de 2 enfants, résident sur l'avenue BARAKA N° 11, au quartier Kama II, commune d'Alunguli à Kindu, a été enlevée et violée à tour de rôle par deux maï – maï pendant trois jours.
26. Le 16/07/2003, LUSIA WITA, une veuve âgée de 50 ans, domiciliée sur avenue Kabila N° 02, quartier Kama II, commune d'Alunguli à Kindu, a été kidnappée dans ses champs par un groupe des maï – maï agissant sur ordre du commandant KOBONGE, acheminée à l'Etat Major Maï – maï de campement Molokay, elle était l'objet des plaisirs sexuels du commandant Kibonge et de l'un de ses escortes.
27. Le 16/07/2003, madame ASIA AZIZA, mère de six enfants, épouse de Monsieur NASIBU, de la localité Karomo/ Mwinga, secteur des Maringa en territoire de Kasongo, a été violée pendant trois jours par l'agent de sécurité (DSR), Monsieur MUSTAFA LUNYANYA qui a préalablement pris soin d'enfermer son époux dans un cachot pendant les trois jours de son viol.
28. Au mois de juillet 2003, SAKINA KANDOLO, 30 ans, mariée à Monsieur KAMILI et mère de 5 enfants et sa petite sœur MAIA, âgée de 16 ans, domiciliées sur avenue Kabila N° 18, quartier Kama II, commune d'Alunguli à Kindu ont été violées dans leur champ des campements Nonge, à 3 km de Kindu sur route de Kalima, par un groupe de quatre Maï – Maï.
29. Jeanne FATUMA, 39 ans, mariée à Monsieur KYAMUSOKE et portant une grossesse de 7 mois, résidant sur avenue Mandanda N° 9, quartier Kama II, commune d'Alunguli à Kindu, capturée au mois de juillet 2003, accompagnée de 2 autres femmes et de son garçon de 14 ans, par un groupe des Maï – Maï qui les ont acheminés à l'Etat – major de

Molokai où elle a été violée devant son fils. Elle a été libérée le lendemain avec toute sa suite.

30. Au mois de juillet 2003, mademoiselle Francisca BAKWAMPEGO, 18 ans, fille de IGAMA KABE et de NGUMBI Joséphine, domiciliée sur avenue KALIMA N° 17, quartier Kama II, commune d'Alunguli à Kindu a été Kidnappée par trois milicien Maï – Maï dans le forêts de 9 Km de Kindu sur la route Kalima. Capturée en compagnie de sa petite sœur MAHELE, âgée de 10 ans, elles ont été conduites dans un campement, près de Lubao, en aval du fleuve Congo où elles ont été gardées pendant trois jours au cours desquels elle a été violée le premier jour par ses trois ravisseurs et les deux derniers jours par leur commandant appelé VIMBISHA.
  
31. En juillet 2003, la demoiselle LAINI HERADI, âgée de 16 ans, fille de HERADI du village Chanday, collectivité des BAKWANGE en territoire de Kasongo, a été violée par un militaire de 8 ème bataillon RCD/Goma non autrement identifié.
  
32. Le 25/09/2003 vers 7h<sup>00</sup>, sur la route Lomela – marché, au poste contre le militaire basé à l'antenne de Télévision, madame MAISHA MACHOZI, résidant sur avenue Ngangwala N° 28, commune de Kasuku à Kindu, a été arrêtée par le commandant pelletons du 85<sup>ème</sup> bataillon de la 8<sup>ème</sup> brigade de l'ANC/RCD, monsieur le BLANC Jean Claude celui – ci a poussé la femme dans la brousse et l'a violée. Après avoir commis son forfait, la femme a réussi à s'enfuir toute nue et abandonnant son bébé de huit mois et le colis qu'elle détenait lorsque le militaire d'escorte du commandant LE BLANC voulait lui aussi se jeter sur elle. Elle est revenue sur le lieux à 13h<sup>00</sup>, accompagnée d'un OPJ du bureau 2 de la 8<sup>ème</sup> Brigade qui a mené les enquêtes qui ont permis de mettre la main sur les deux délinquants, de récupérer l'enfant et obtenir la restitution de 4 700 F.C. sur les 8 000 F.C. que possédait la victime.
  
33. Madame FATUMA, Fille de Monsieur Léon, résidant sur avenue Pene Misenga N° 51, commune d'Alunguli à Kindu a été enlevée par le combattant Maï – Maï appelé BAKOTA KALONDA, au mois de mai 2003. Elle a regagné son toit conjugal au mois d'août 2003, lors de la sortie du maquis, du groupe des mai-Mai basés à Kyala, en amont du fleuve et auquel appartenait son mari. Elle porte une grossesse de deux mois de son

ravisseur qui s'est permis, le dimanche 14/09/2003, de s'introduire dans la résidence de son beau-père où elle habite avec son mari, sur avenue Kumbisa, Commune d'Alunguli à Kindu, en vue de la récupérer ;

34. Le 06/10/2003, à 63 Km de Kindu, sur la route de Kalima, mademoiselle BENGATUNDU, âgée de 16 ans a été enlevée et violée pendant 7 jours par le commandant Maï – Maï IZO IZO.

35. Le 14/10/2003 à Binumbi, à 45 Km de Kindu sur la route de Kalima, mademoiselle SAKINA KIDDY, âgée de 10 ans fille de KIMBILITI a été enlevée et violée par le commandant Maï – maï KABONGO. Elle est détenue jusqu'à ce jour par son agresseur ;

36. En OCTOBRE 2003 à Binumbi, à 45 Km de Kindu sur la route de Kalima, les mademoiselles DIFO et MAUWA, toutes deux âgées de 16 ans, ont été violées publiquement en présence de leurs parents par le commandant Maï–Maï KABONGO et son garde de corps ;

37. En Octobre 2003 à Musijenge, à 5 km de Kalima en collectivité des Beia, dans le territoire de Pangî, mademoiselle ZOBELA âgée de 14 ans a été violée par un soldat du 82<sup>ème</sup> bataillon ex – RCD ;

38. Le 07/11/2003 sur la route de Pangî, mademoiselle BIJOU LONGANGE âgée de 15 ans, fille de Mwami Longangi résidant à Pangî, rentrait de Kindu.  
Elle fut enlevée à Tshambi (3 km de Pangî) par le combattant Maï – Maï nommé POSTOLA. Son ravisseur a abusé d'elle sexuellement ;

38. Le 11/11/2003, mademoiselle YOHARI ALI âgée de 16 ans fille d'ALI KIBONDO et d'Ariette SINDYE, domiciliée sur l'avenue IRUMU N° 27 bis dans la commune de Mikelenge, a été capturée par le commandant Syborge et ses trois gardes de corps. La jeune fille qui opposait de la résistance a été ligotée et passée à tabac par les trois gardes de corps de Sybarge qui l'ont violée à tour de rôle. Fortement traumatisée et blessée au niveau de l'appareil génital, la victime qui a reçu 150 coups de bâton au postérieur a été

mise dans la formation sanitaire du BDEM. Avant d'être transférée à la clinique médicale de la MONUC de Kindu, compte tenue de la gravité de son cas ;

40. Le samedi 22/11/2003 à Kindu, vers 11 heures, quatre paysannes domiciliées à Basoko et cultivant la terre près de l'aéroport de Kindu ont subies des violences sexuelles de la part de trois soldats ex – RCD d'expression Rwandophones. Les victimes répondent aux noms de : ANDJALANI (veuve âgée de 57 ans), AMINA âgée de 30 ans, ASHA âgée de 22 ans et MALIPIZI âgée de 20 ans. Elles ont été dépouillées de 25 \$ US, d'une culotte, de 4 paires de babouches, 2 pagnes, 2 casseroles et une machette.
41. Le 13/02/2003 Madame MANGAZA SALUMU âgée de 20 ans résidant à SHOKO en déplacement pendant les heures tardives au retour de la presse d'huile vers 17h30' une infraction suffisait pour que la pauvre Mangaza connaisse une peine de mort devant les Maï-Maï du staff PEPE, la victime fut battue et violée par les Maï – Maï du commandant Pépé.
42. Le 13/02/2002, Madame ZIADA MWEMEDI âgée de 41 ans ; pour ce mois de février, les Maï – Maï attrapait beaucoup d'espions pendant la nuit ; cependant Ziada résidant à Shoko venait de retour de la presse huile de palme, vers 17h30' elle fut battue, violée par les Maï – Maï de staff du commandant Pépé.
43. En date du 13/02/2002, madame Sutche OKOMA âgée de 24 ans résidant à Shoko quittait la presse huile tardivement, Maman SUTCHE croisa les Maï – Maï de staff du commandant Pépé et fut arrêtée vers 18h30', traversa au même moment à Tchumbetchumbe d'où la victime était battue, violée par les éléments cités ci – haut.
44. En date du 15/01/2003 à Katako, Madame BASILA KANDOLO Berthe âgée de 21 ans, Maîtresse revenait des vacances de Noël et voulait rejoindre son poste à Shoko. Arrivée à Katako, elle a été arrêtée par les militaires du RCD pendant 7 jours sous prétexte qu'elle était épouse des Maï – Maï; elle était violée par plusieurs militaires du RCD basé à Katako;
45. En date du 15/02/2003 à Kambakamba, l'élève AMURI ARIDJA âgée de 15 ans, venait de Kindu et croisa la délégation du commandant Kabambe qui interdisait la circulation

entre Kindu et l'intérieur. La fille Aridja fut arrêtée, violée et mariée sans que ses parents bénéficient la dote et elle est en cheminée à Pempelisa ;

46. En date du 15/01/2002, madame ARIDJA MASUDI MANDENGO âgée de 23 ans quittait Olonga vers Shoko. Maman Arudja fut arrêtée pendant deux jours à Tchumbetchumbe par les Maï – Maï qui l'ont violée sexuellement, précisément les Maï – Maï du groupe commandant Pépé.
47. En date de la 06/03/2003 madame OMBA MNENDA LOKOKO AGEE DE 43 ans, elle est arrêtée et violée à Tchumbetchumbe par le commandant Maï – Maï KOLOSO
48. En date du 16/01/2002, madame SOMPO veuve âgée de 55 ans, elle revenait de son champs vers 17 heures passée les maï – maï donnent infractions que la maman Sompo gardait les militaires du RCD dans son champs, elle doit se justifier et payer une chèvre pour échapper à la mort et elle était mise au cachot pendant deux jours en plus violée par le chef Maï – Maï Marail.
49. En date du 10/01/2002 madame SAFI Jacqueline âgée de 42 ans, partait au champs, s'est croisée avec trois Maï – Maï qui l'on couru de force toute la journée c'était les Maï – Maï du commandant feu Rashid et KOLOSO ;
50. En février 2002, l'élève RIZIKI KAISI âgée de 22 ans, venait de Kindu et elle se croise avec une délégation du générale KABAMBE qui interdisait les gens d'aller ou de venir à Kindu. Arrêtée à Kambakamba, la pauvre RIZIKI est enchaininée à Lokando et Pemberiha, au cours de 8 mois, elle était violée sexuellement, avait perdu une dent par le coup.
51. Le 30/02/2002 madame MARIE SIKUZANI âgée de 36 ans, elle s'est croisée avec les soldats du RCD au marché d'Ignome ; maman SIKUZANI a été arrêtée et acheminée jusqu'au camps Lwama où elle a été violée par plusieurs militaires Rwandais et congolais pendant 10 jours qui étaient conduits par Monsieur OSENGA.
52. Le 30/02/2002 madame BORA M'PASA se croisa avec les militaires qui l'ont obligé de transporter les bagages de Engama jusqu'au camps Lwama là où elle a connu une

violation sexuelle pendant 10 jours par les militaires du RCD conduits par Monsieur OSENGA.

53. Le 09/02/2002 l'élève MATEO KIMANU âgée de 16 ans venait du champs immédiatement elle était appelée par le chef Maï – Maï Machine de guerre et depuis ce jour là elle devenait la femme sans se présenter aux parents de la fille, sans donner un sous et rendue grosse, la pauvre Kimanu fut abandonnée.
54. Le 16 juillet 2003, demoiselle SIKOLA BITISHO âgée de 42 ans a été violée à Nyoka (19 Km route Kalima). Sikola était allée chez sa belle – sœur au village de 22 Km route Kalima. De son retour elle s'est rencontrée avec 6 hommes sans tenue militaire à leur poitrine. Ces hommes l'ont arrêtée, menacée. La victime voulant résister à cette arrestation arbitraire ; ces hommes armés l'ont bandée la bouche ; l'ont ligotée et l'ont violée l'un après l'autre. Et pourtant la victime souffrait de la menstruation. Ce sont les soldats du RCD qui ont leur position militaire à la fin du village.
55. Le 20 juillet 2003, dame Elisabeth SAKINA âgée de 25 ans a été violée à la campagne dans la forêt KANGE, résidant sur l'avenue KUMBUSA, quartier Kabondo, commune d'Alunguli, la fille voulant aller en congé à la campagne aux fins d'avoir les frais scolaires, de là elle connaîtra de violences sexuelles de 5 militaires armés après l'avoir tabassé, mutilé et violé l'un après l'autre, ce sont les soldats du RCD.
56. Le 16/07/2003, la cultivatrice FATUMA AMUNAZO âgée de 30 ans résidant à Nyoka 19 km route Kalima, et ses deux amies sont rendues aux champs qui se trouvaient sur l'axe routier Pang'i, à peine entrées dans la forêt , 5 hommes armés sont apparus . Ils commencèrent à les intimider, les menacer et les allonger sur terre. Après ces différentes sortes d'intimidations, ils se sont partagés les femmes comme des gâteaux, les violèrent toute cette journée c'est à dire du matin, au soir et les ont libérées. Ce sont les soldats du RCD car l'une parmi les victimes avait remarqué le visage de l'un parmi ces hommes armés.
57. Le 20/07/2003, madame ZAINA – MANGAZA, âgée de 42 ans restant à Tuzumbu, 18 km route Kalima, dans la nuit 10 hommes armés vont s'arrêter tout près de la maison et forcer la porte avec leur canon ; masquent leurs figures et déshabillant leurs tenues



militaires pour qu'il n'y ait pas de traces, la victime sera bandée aux yeux violée sans procès à tour de rôle ; l'un des assaillants va oublier son béret. Ce sont les soldats du RCD basés à 19 km (Nyoka) route vers Kalima.

58. Le 25/07/2003, la dame MAWAZO SABINA MAMAN MADO, née en 1952 résidant dans la ville de Kindu sur l'avenue du 4 janvier quartier Kasuku déclare avoir été violée par deux Maï – Maï, c'était à 10 heures que cet incident a eu lieu . Ces Maï – Maï, maquillés torsos – nus portant des caches – sexes et des amulettes.
59. Le 30/07/2003, l'élève BETIMA KAWAYA, âgée de 17 ans résidant à Tuzumbu 18 Km route Kalima a été violée à Tuzumbu dans la parcelle de ses parents à 11 heures. Trois hommes armés se sont saisis de la fille, la transportèrent dans la forêt pendant un assez long moment.. C'était dimanche, les parents de la victime étaient à l'Eglise, ces Maï – Maï de l'axe fluvial en aval du fleuve – Congo les trois garçons natifs du village Kimanga 16 Km de Kindu l'ont violée tour à tour de rôle.
60. Le 02/07/2003, la cultivatrice MALABILO Christine, âgée de 22 ans résidant à Makali 12 Km route Kalima, a été violée dans la forêt au champ qui se trouvait vers la campagne appelée WAMEZI, arrêtée par deux hommes, l'un armé et l'autre avec une épée mais tous nus munies de cache – sexe, ils l'ont déclaré hautement de se mettre assise et la victime a obtempéré à l'ordre, puis l'ont violé, après cet acte l'ont fait débarrasser la victime avec tous ces biens et la libérer.  
Ce sont les Maï – Maï de l'axe fluvial en aval du fleuve - Congo.
61. Le 03/07/2003, madame TABENA – BUSOGA – MARIE, âgée de 401 ans résidant à Libuyu 26 Km route Kalima, a été violée dans la forêt précisément au champ, lorsqu'elle extraient de manioc, l'apparition de 12 personnes armées, très nues des amulettes, de peaux de renard sur leurs têtes, les arrêtèrent et les menacèrent. Ils ont dirigé leur victime loin du champ, ils avaient violé et après l'acte ils se sont ajournés aval elles à leur fief. Ce sont les Maï – Maï qui demeuraient en aval du fleuve Congo, les victimes ont été conduites à Mwalokayi.
62. En date du 01/06/2002 la fille FEZA LOSOKOLA âgée de 15 ans, résident sur l'Av. NIANGARA N° 5 commune MIKELENGE a été victime d'une violence sexuelle au

champ précisément à la forêt de Kambale. L'agression était, lors que FEZA partait à 17 Km la voie ferrée pour chercher le vivre, arriver à 7Km elle a été arrêtée par le militaire Maï – Maï où elle était acheminée jusqu'à leur siège. Elle a été taxée comme un éclaireur d'où elle est violée sexuellement par un chef de Maï – Maï répondant au nom de MWEMEDI pendant un mois durant.

63. MUGENI – KASHINDE âgée de 48 ans résident sur l'Av. NDANGARA N°07, Commune MIKELENGE elle est mariée cultivatrice. Elle a été violée lors qu'elle se rendait au champ avec son amie BANAYI MATISHO à la recherche des vivres. Arrivée à 17Km sur l'axe rail où elles ont été arrêtées par 3 Maï – Maï bien armés. Elles étaient acheminées auprès de chef et leur chef avait donné l'ordre de les mettre séparément elles étaient violées à tour de rôle pendant un mois cela s'est passé le 05/06/2002.
64. Le 10/11/2002 SINAHAMU – MADELEINE âgée de 50 ans mariée restant sur l'Av. NIANGARA N° 09 elle a été violée à SHOKO avec sa fille LOLEKA – YUHO âgée de 15 ans par les Mai – Mai.
65. Le 02/10/2002 SELUA SAIDI âgée de 44 ans mariée restant sur l'Av. NIANGARA N° 10. Elle a été violée par les Mai – Mai avec sa fille VICTORINE – RAMAZANI âgée de 14 ans à la forêt de KAMBAKAMBA.
66. Le 02/10/2002 MUDIMBI – MARIE âgée de 15 ans restant sur l'Av. NIANGARA N° 15 sérieusement violée par les Mai – Mai pendant 5 jours à la forêt de KAMBAKAMBA.
67. Le 05/05/2002 ZAITUNI – SALIMA âgée de 33 ans résident sur l'Av. IRUMU N° 26 elle a été violée par 10 personnes armées au village SHOKO.
68. Le 01/05/2002 YOHAERI – TWAIBU âgée de 12 ans résident sur l'Av. NIANGARA N° 29 a été violé à 7Km route KASONGO par 8 Mai – Mai avec ces amies MWADAWA, YOHARI, SALUFA et KABALA étaient conduites toute à leur chef où elles étaient violées sérieusement avec les canaux de fusil à la bouche.

69. Le 01/05/2002 MWADA, TWAIBU élève âgée de 15 ans résident sur l'Av. NIANGARA N° .....elle était violée par le Mai – Mai à 7 Km à la forêt SONGWE lorsqu'elle se rendait au champ pour chercher le vivre.
70. KABALA TWAIBU, le 01/05/2002 âgée de 13 ans résident sur l'Av. NIANGARA a été violé à 7 Km route KASONGO dans la forêt SONGWE par le Mai – Mai.
71. Le 01/05/2002 SALUFA MWINDULA élève âgée de 14 ans résident sur l'Av. NIANGARA N° 29 a été violé à 7Km route KASONGO lorsqu'elle se rendait au champ où elle s'est croisée avec les milices Maï – Maï.
72. Le 01/05/2002 Elève PANGAPANGA FEZA âgée de 14 ans résident sur l'Av. NIANGARA N° 33 a été viole à 12 Km axe rail à la forêt KAMBAKAMBA par les Mai – Mai lorsqu'elle se rendait au champ à la recherche de vivre.
73. NDEKA-LOWO, âgée de 15ans résidente sur l'Av. de l'antenne N°08, Quartier TOKOLOTE a été violé le 02/02/2003 elles étaient à 3 filles quand elles veulent aller au village BAPATAYI arriver à Kambakamba, elles étaient arrêtés et demandes de faire l'amour avec eux comme elle n'a pas partagé les avis, elles ont subis des violences sexuelles par un Maï – Maï répondant au nom de OTCHINGA-SHULUNGU.
74. Au mois d'Août 2003 demoiselle APOLINE MUNTU âgée de 29 ans résident sur l'Av. KALIMA N° 135 commune d'Alunguli a été violé par un homme en uniforme non identifié
75. En date du 20/03/2003 Mme FATUMA – MATISHO âgée de 29 ans a été arrêtée par soupçon de convenue avec les Maï – Maï, vers 23 heurs passées les hommes armées du RCD /Goma à 19 Km (village Nyoka) ont forcées la maison ous prétexte que son Mari a évadé et convienne le chercher et ont violé la femme.
76. En date du 25/03/2003. Madame ALI-APENDEKI âgée de 18 ans à la localité NYOKA, avec son mari sont allés prendre les noix palmistes à la forêts où il verront 14 hommes armés (les Mai-Mai l'axe fluvial) .Le mari a fuit, la femme ne sachant pas, elle a été capturée, torturée physiquement, violée par chacun de ces 14 hommes armées.

77. Le 28/02/2003. Madame MPALA VERONIQUE âgée de 18 ans résident à NYOKA et son mari s'est rendu au champ pour chercher la nourriture. A peine arrivées, ils ont vu 7 hommes armés (Mai – Mai de l'axe route NYOKA vers Pangî) qui les ont déshabillés par force et ont violée sexuellement la femme en présence de son Mari. Le mari a été battu à mort, après ils ont pris la femme et sont partis avec elle.
78. Le 06/02/2003 Madame ASOPO LUHATA âgée de 23 ans accompagnée de la citoyenne MAKOPE YOKO âgées de 22 ans ont été arrêtées par les 5 hommes armés à 13 heures passées. Ces deux jeunes femmes ont été violées durant 20 jours par les Mai – Mai de l'axe ferroviaire.
80. 19/01/2004, (16 Km route Kalima); six femmes dont la cultivatrice HARIDJA SHABANI âgée de 25 ans se sont rendues à la forêt faire la pêche à la digue aux environs de la rivière Kanyanga. Avant d'y arriver, elles étaient arrêtées par 15 hommes, trois armés et les autres sans armes. Ces hommes leurs avaient demandé de l'argent. Comme ces femmes n'avaient d'argent, elles ont été matraquées, violées, et acheminées au fief de leurs bourreaux elles ont été de nouveau violées par les autres milices, chacune par 7 personnes. Ce sont les Mai – Mai de l'axe fluvial, en aval du fleuve Congo.
81. Le 26/07/2003, l'élève MWAYUMA-KALUME âgée de 18 ans, résidant à Morisho axe Nyoka, se rendant à Wandemba. Il y avait un affrontement à ALIMASI entre Mai – Mai et les forces du RCD, fatiguée elle s'est réfugié à un petit village près de Makoko où les militaires (10) ont tiré en l'air. Tous les occupants du village en fuite, la victime ne savait où aller. Elle a été capturée par les militaires du RCD puis violée.
82. Le 18/07/2003, l'élève LAINI SERAPHINE âgé de 15 ans restant à Nyoka 19 Km route Kalima, de Nyoka vers 20 Km route Kalima Lâini et une fillette de 8 ans appelée MPALA-THERESE ont été enlevées par deux hommes armés en provenance de 22 Km puis conduites un peu loin de la route. La victime canon à la poitrine, Laini a été forcée de se déshabiller, et elle a été violée à tour de rôle, la fillette, a été libérée et Laini a été retenue dans la forêt pendant deux semaines par les Mai – Mai de l'axe Liboye qui demeuraient dans la forêt MISABANGO.

83. Le 30/01/2004, la cultivatrice MPALA-VUMILIA, âgée de 33ans. restant à Nyoka sur 12 Km route Kalima, et son Mari WASIGALA-MWANIA se rendait au champ quand ils ont été pris en embuscade par 5 hommes armés. Ces personnes ont obligé à leurs victimes de s'asseoir, ils ont matraqué le mari par 150 coups de fouets. La femme a été violée en présence de son mari. Ce sont les milices Mai – Mai de l'axe routier de Kalima précisément Kaïlo-Liboye.
84. Le 02/05/2002 SAKINA KIKA mariée, mère de 5enfants âgée de 49 ans, résident sur le Quartier RVA a été violée par 3 militaires du RCD KAYUYU dans une vallée se trouvant sur l'Av. MAKANGILA près des villages Benya MUSUMI.
85. Le 15/07/2003 MEDI SANANE âgée de 45 ans mariée résidant sur l'Av. IKESE/Quartier BASOKO. Commune KASUKU à 16 Km précisément dans la forêt Losamba a été retenue pendant 2 jours et violée par 3 Mai – Mai non identifiés.
86. Le 15/07/2003 MAYANI SAKINA mariée âgée de 39 ans résident sur l'Av. IKESE , Quartier BUSOKO, Commune KASUKU N° 07 violée à 15 Km dans la forêt MISEKWA en aval du fleuve Congo. Elle a été violé par 5 Mai – Mai nom identifiés par leurs noms. Aujourd'hui elle est abandonnée par son mari avec 3 enfants.
87. Le 18/07/2003 MWAMBA REHEMA élève âgée de 18 ans résidant sur l'Av. PENSSIONNEE N° 38 quartier BASOKO C/KASUKU a été violée à 15 Km dans la forêt MISEKWA elle accompagnait sa mère prendre les vivres, elle est tombée entre les main des Mai-Mai qui l'ont déflorée et retenue pendant un mois avec sa mère. La mère était devenue épouse d'un commandant Maï- maï qui l'a marié par force.
88. Le 27/07/2003 TAMBWE ALIMA mariée âgée de 30 ans résidant sur l'Av. IKESE N° 12, quartier BASOKO a été violée à 16 Km dans la forêt LOSOMBA lorsqu'elle partait avec sa fille à la recherche des vivres. Elle a été arrêtée par les Mai – Mai, soumise à plusieurs interrogatoires et jugée fausement épouse d'un militaire du RCD Elle a reçu 150 coûts de fouets puis violée. Aujourd'hui elle est abandonnée par son mari avec 3 enfants en charge.

89. Le 27/07/2003 NEPANEPA KITENGE mariée âgée de 45 ans résidant sur l'Av. PENSSIONNEE N° 50 Quartier BASOKO a été violée à 15 Km dans la forêt MISEKWA lorsqu'elle se rendait au champ à la recherche des vivres Elle s'est croisée avec 5 Mai – Mai qui l'ont violée. Elle était taxée d'épouse de militaire du RCD en espionnage. Elle est abandonnée par son époux avec 2 enfants en charge.
- 90) Mme SHABANI FLORENCE, résidant sur l'avenue Kinshasa, dans la Commune de Mikelenge, âgée de 33 ans, fut violée par 5 Maï-Maï, pendant 1 mois dans le village Ilundu à 37 Km route Kibombo . La victime était allée chercher les chèvres qu'elles élevaient dans sa belle famille. Cet acte a provoqué le divorce de la victime avec son mari.
91. En date du 18/08/2003, Mme SHABANI AZIZA, Mariée, paysanne du village Kamba Kamba à plus ou moins 10 Kms route lokondo fut violée et torturée par les Maï-Maï, lorsqu'elle se rendait à son champ comme d'habitude.
92. Mme SAFI SOPHIE, mariée et mère de 5 enfants, âgée de 32 ans paysanne résidant dans la commune Mikelenge , Quartier Tokolote Av. Okenge n° 85 a été victime des viols sexuels dans le village Misenge en date du 18/07/2003. Pendant qu'elle allait au champ. Il est à signaler que la victime a été violée par les militaires du Rassemblement pour la Démocratie (RDC) et après quand elle a réussi à s'échapper des mains de ceux-ci, elle fut encore arrêtée par 3 Maï-Maï qui l'ont torturée et violée. La victime est abandonnée par son mari à cause de cette situation.
93. Mme ALUA mufabule , mariée, âgée de 60 ans, cultivatrice, mère de 7 enfants résidant dans la Commune Kasuku, Quartier Basoko, Avenue Bokele n° 36, fut violée par 5 Maï-Maï à Misenge en date du 12/08/2003 pendant qu'elle allait au champ avec ses compagnes, la victime fut conduit à Lubuo village situé à plus ou moins 25 de Kindu en amont du fleuve Congo, pendant 2 semaines.
94. Mme JEANNE BEMBELEZA, mariée, mère de 3 enfants âgée de 40 ans , enseignante à l'E.P. Mondenge résidant à Kindu, dans la commune de Kasuku , Quartier Bosoko, Av. Ikese n° 10, fut victime de viol sexuel par un Maï-Maï répondant au nom de

Kopata, en date du 25/07/2003 à Lusumba à plus ou moins 15 kms en amont du fleuve Congo, la victime est aujourd'hui abandonnée par son mari.

95. Mme MARTHE MWAYUMA, âgée de 22 ans, mariée et mère de 3 enfants, résidant à Kindu dans la Commune de Kasuku. Quartier Basoko Av. Loseke n° 29 fut violée sexuellement par le Maï-Maï de Kopata à Losamba plus ou moins 15 kms en amont du fleuve Congo, en date du 25/10/2003. La victime a été acheminée à Lubao 25 kms toujours en amont du fleuve. Cet acte a conduit au divorce.
96. En date du 10. août 2003 Mme JOHA MANGAZA âgée de 32 ans, cultivatrice, mariée et mère de 6 enfants résidant à Kindu dans la commune de Kasuku, Q/ Basoko fut violée par le Maï-Maï connu sous le nom de Mr Mathieu à Lusumba. Sous prétexte que la victime était espionne des militaires du R.D.C.
97. Mme MWANGE à MOZA, mariée, âgée de 20 ans, cultivatrice, Mère de 3 enfants résidant à Kindu dans la commune Kasuku, Q/ Basoko, Av. Ubundu n° 56, fut violée sexuellement par un Maï-Maï non identifié de l'ethnie Balanga en date du 17-8-2003 à Losumba, lorsque'elle se rendait au champ accompagné de sa mère. La victime était soupçonnée être épouse de militaire. A ces jours la victime est abandonnée par son mari.
98. Mme HENRIETTE MWAMINI, âgée de 45 ans, mariée et mère de 6 enfants, cultivatrice résidant à Kindu Commune de Kasuku. Q/ Basoko fut violé par les Maï-Maï non identifiés à pene- Numbi 18 kms route de Kasongo, en date du 17-8-2003 pendant qu'elle allait visiter sa famille.
99. Le 05/06/2002 ATOSHA JALIBOKO âgée de 20 ans résidant sur l'Av. BUTA n° 01 commune Mikelenge et sa mère Mwanaïsha se rendait au champ qui se trouvait à 7 km. Elles étaient arrêtées par 5 hommes armés qui les ont acheminé jusqu'à leur siège où elles ont subi une violence sexuelle pendant 1 mois.
100. SALIMA- NDJOLU mariée âgée de 55ans résidant sur l'Av. NIANGARA n° 31 bis C/ MIKELENGE à été victime d'une violence sexuelle le 05/06/2002 à 11 kms, route rail dans son champ par 3 Maï-Maï.

101. Le 05/06/2002 MWANIASHA SALIBOKO mariée âgée de 41 ans résidant sur l'Av. BUTA n° 1C/ MIKELENGE a été prise par 5 Maï-Maï qui l'ont acheminée jusqu'à leur siège où elle avait subi la violence sexuelle pendant 1 mois avec sa fille.
102. Le 27/07/2003 KAMWANGA FEZA élève âgée de 16 ans résidant sur l'Av. Ikese n° 27 Q/ Basoko, C/ Kasuku violée dans la forêt de Kambakamba lorsqu'elle accompagnait sa mère au champ à la recherche des vivres. Ceux qui ont commis cet acte, sont les militaires du RCD. Comme conséquence, la fille est abandonnée par son père.
103. Le 15/07/2003 LUHEMBWE SAFI mariée, âgée de 30 ans résidant sur l'Av. Mikelenge Q/ Tokolote a été arrêtée par 5 maï- maï qui l'ont soupçonnée d'une épouse d'un agent de l'auto- défense travaillant au profit des militaires du RDC. Elle a été soumise à des travaux lourds suivis de viols sexuels. Elle est abandonnée par son mari avec 4 enfants en charge.
104. Le 17/07/ 2003 JULIENI ANDJELANI YANGA mariée âgée de 43 ans résidant sur l'Av. Mukamba N°31. C/ Mikelenge Q/ Lukunda a été victime de violence sexuelle par 5 maï- maï, lorsqu'elle se rendait au champ à la recherche des vivres.
105. Le 29/09/2003 SAFI OWANGA mariée âgée de 20 ans résident sur l'Av. Numbiliki N° 17, Q. / Kasuku C/ Kasuku a été victime de la violence sexuelle lorsqu'elle rentrait du champ, elle a rencontré les maï- maï. Elle était arrêtée par le moins âgé de ces maï- maï à qui l'a acheminée quelque part où elle a trouvé d'autres maï- maï parmi lesquels l'un d'eux l'a retirée pour la violer et un certain SHABANI (maï- maï) l'a retirée pour la violer à son tour.
106. Le 11/07/2003 Julie BONDO résidant sur l'Av. Salamabila bis N° 10 a été violée lorsqu'elle partait avec son mari à la recherche des vivres. Ils se sont retrouvés avant JP MUHINA et ses éléments ont mis la main sur eux sous prétexte qu'ils étaient les espions du RCD. Pendant que son mari était sous tortures, un des gardes du corps du fameux commandant JP MUHINA a retiré la victime et l'envoyer puiser d'eau à la source pour son mari. Ce maï- maï l'a suivie pour la violer et cela était passé à Lubelenge 19 km de Kindu.



107. Le 04/04/2003 l'élève MWAHIDI ABDALA âgée de 15 ans résidant sur l'Av. Uvira Bis n°12 C/Alunguli partait au champ pour se ravitailler en vivres, les maï- maï en incursion à Kibalaka ont déporté toute les personnes qu'ils ont rencontrées en plein chemin. Parmi tant des personnes, deux éléments maï- maï se sont retirés à l'écart où ils ont forcé la victime à couper des bois pour eux. A cette occasion, ils l'ont violée à tour de rôle.
108. Le 04/11/2003 YOHALI-AL- KIBONDO élève âgée de 13 ans résidant sur l'Av. Irumu C/ Mikelenge a été violé à 12 kms axe rail. Ces maï- maï répondant aux noms de PUTCHY et TCHIBONGE ont torturé la victime, pendant qu'elle était en inconscience, ces deux éléments l'ont violée l'un après l'autre.
109. le 04/04/2003 BORA MUZANI élève âgée de 16 ans résidant +sur l'Av. T.P. N° 1 a été à Kibalaka où elle a rencontré les éléments Maï- maï en patrouille qui l'ont appréhendée et l'ont ramenée à leur état major, l'un d'eux, a retiré la victime à quelques mètres de Kibalaka où elle a été forcée aux relations sexuelles devant le chef de quartier KABONDO et madame MWAHIDI.
110. Le 11/07/2003 ANDJELANI ESPERANCE résidant sur l'Av. Salamabila N° 10 Q/ Mission, C/ Kasuku. à été violé à Lubelenge 19 km, de Kindu à la recherche de produits de chasse à revendre à KINDU avec son mari J.P. NUHINIA, un commandant maï- maï les a arrêtés et torturés jusqu'au moment où son mari est tombé évanouie J.P. MUHINA a lors donné ordre à ses gardes de mettre la femme au cachot où l'un de ses gardes l'a violée et après la nuit J. P MUHINA l'a forcée a devenir son épouse.
111. le 10/11/2003 SUZANE MPALA LISINGWE mariée née en 1977 résident sur l'Av. Yuma n° 8 Q/ Mangobo C/ Alunguli a été violé à KAGOLOMBA par les militaires du RDC lorsque ses militaires avaient entouré le village et toute la population arrêtée liée sur une corde en plein village d'un côté et de l'autre côté les maï- maï qu'ils ont capturés. Toute cette masse liée sur la corde était étendue sur terre.

112. Le 25/07/2003 HENRIETE MWAYUMA mariée âgée de 35 ans résidant sur l'Av. Ikese N° 10 Q/ Basoko C/ Kasaku a été violé à Losomba lorsqu'elle se rendait au champ à la recherche des vivres avec ses amies. Arrivée à la forêt Losomba, elle était capturée par les maï- maï qui l'ont torturée, violée et rendue grosse parce qu'elle était soupçonnée être épouse d'un agent de l'auto- défense travaillant au profit du RCD.
113. Le 25/07/2003 TABU MWENDAMBALI mariée âgée de 35 ans résidant sur l'Av. Lufungula n° 62 Q/ Basoko C/ Kasaku a été violé à la forêt de MISEKWA plus ou moins 16 km de la ville de Kindu lorsqu'elle se rendait au marché de MISEKWA surprise par les maï- maï en cours de route, on l'a soupçonné être une épouse des militaires du RCD Elle a été fouettée à demi- mort et violée par la suite à Lubao, leur état major.
114. Le 25/07/2003 LUZINGA MAYALU élève âgée de 14 ans résidant sur l'Av. Ubundu n° 27 Q/ Basoko C/ Kusuku a été violé à Molokayi plus ou moins 13 km de KINDU lorsqu'elle accompagnait sa mère à la recherche des vivres. Surprises par les maï- maï avant d'arriver à MOLOKAY et soupçonnées d'espionnes, elles étaient soumises aux fouets dans une Hutte , violées la nuit par deux maï- maï . Elles sont abandonnées par le père de famille.
115. Le 15/07/2003 SIFA MWAVUA mariée âgée de 41 ans résidant sur l'Avenue Lufungula n° 33 Q/ Basoko C/ Kasaku a été violé à MISEKWA plus ou moins 16 km de kindu surprise en cours de route par les maï- maï qui l'ont soupçonner femme de militaires du RCD. Torturée, fouettées plus ou moins 150 fouets et violée par 6 maï- maï. Elle est abandonnée par son mari avec 6 enfants en charge.
116. Le 10/07/2003 FATUMA UGUMBA mariée, âgée de 28 ans résidant sur l'Av. Ngongo N° 27 Q/ Basoko C/ Kasaku a été victime de viol par les maï- maï à SAULEKO plus ou moins 10 km de Kindu. L'orsqu'elle descendait par pirogue, elle a été arrêtée et débarquée, les maï- maï ont fouillé ses bagages, ils n'ont rien trouvé mais elle était taxée d'une espionne Elle a été fouettée, torturée et violée. Elle est abandonnée par son mari avec 4 enfants en charge.

117. Le 25/07/2003 CHARLOTE SALUFA mariée, âgée de 30 ans résidant sur l'Av. Ubundu n° 27 Q/ Bosako C/ Kasuku a été victime de viol par les maï- maï à Losomba forêt se trouvant à 15 km de Kindu. Les maï- maï l'ont soupçonnée d'une espionne d'où elle avait reçu 150 coups de fouets et violée par 3 maï- maï répondant au noms de Mr BARON, REDI et KAPATA. Aujourd'hui la victime est abandonnée par son mari avec 6 enfants en charge.
118. Le 29/07/2003 MATUNDA élève née le 25/03/1987 résidant sur l'Av. Centrale Q/ Mangombo C/ Alunguli a été victime de viol lorsqu'elle se rendait au champ chercher les vivres avec sa mère . Elle était violée par un Maï-Maï répondant au nom de KANKOTO.
119. En Novembre 2002 Jeanne MALIABANTU née en 1959 résidant sur l'Av. Punia N° 149 C/ Alunguli a été victime de viol à 4 kms de la route Kosongo elle se dirigeait au champ , elle s'est croisée avec les maï- maï qui étaient au nombre de 8 mais elle a retenue un qui répondait au nom de TCHOMA.
120. En Décembre 2004 MWALUKI THERESE âgée de 23 ans résidant sur l'Av. Ikese N°6 Commune de Kasuku Q/ Basoko a été victime de viol à Losomba dans le champ de manioc où elle a été violé sauvagement par 7 maï- maï après avoir été accusé faussement d'espionne au compte du RCD 2 mois durant.
121. Le 13/10/2002 BAZIKA ANDJELANI née en 1957 résidant sur l'Av. Bitingo n° 120 C/ Alunguli a été victime de viol lorsqu'elle allait au champ de manioc. Elle s'est croisée avec 9 maï- maï qui déclaraient aller avec la femme à 18 km route KASONGO. Entre 16 km et 18 km le Maï- Maï ont jugé bon de passer la nuit à plein forêt et courir avec la femme.
122. Le 27/11/2003 BABU ASHURU mariée, mère de 4 enfants âgée de 42 ans vendeuse résidant sur l'Av. Ikese N°2 a été victime de viol à Nyonga enlevée la nuit en présence de son mari par 4 maï- maï qui se sont partagés 2 s'occupaient sexuellement de la femme et 2 autres à chicoter violemment son mari et cela en présence des enfants.

123. Le 18/11/2002 FATUMA MWAYUMA née en 1981 résidant sur l'Av. Ikese n° 10 Q/ Basoko C/ Kasuku a été victime de viol par les maï- maï au front de Losomba où elle était violée pendant 21 jours. Elle était grosse de 4 mois. Après les rapports sexuels, les maï – maï ont introduit un morceau de manioc dans le vagin. Aujourd'hui elle est abandonnée par son mari avec 2 enfants en charge.
124. Le 10/08/2003 L'élève WEHEMBA MADELEINE résidant à Utchudi n° 21. Q/ Kasuku C/ Kasuku après les heures de messe, elle se rendait au champ chercher les vivres. Les 6 hommes armés (maï- maï) l'ont capturée et violée à tour de rôle et l'ont acheminée vers l'axe ferroviaire.
125. Le 14/07/2003 Madame Josephine résidant sur l'Av. LUSANGI N°33 C/ KASUKU, se dirigeait sur l'axe ferroviaire en quête des vivres. Passant la barrière posée par les militaires du RCD à 5 km, par manque de moyens financiers, elle a été retenue par ces militaires qui l'ont violée pendant une semaine.
126. Le 15/08/2003 Mademoiselle BEMBELEZA SALUMU âgée de 18 ans a été arrêtée et dépouillée de tout puis acheminée à un autre endroit et violée à tour de rôle par les maï- maï.
127. Le 1<sup>er</sup>/07/ 2003 Madame TCHEUSI MUNGUAJUE âgée de 45 ans, dans sa parcelle au village Nyoka à 17 heures passées 10 personnes nues se sont infiltrées et ont fait paniquer le village. Après un temps, vers 19 heures 40' ces personnes acheminées à Tambele (village situé à 4 km route Pang'i) elle a subi le viol par le chef maï- maï en suite libérée le matin.
128. Le 20/08/2003 ; Madame ZA BIBU MULOLELWA âgée de 28 ans résidant sur l'Av. Kasambula, C/Kasuku rendait au champ et torturée violée pendant 5 jours par les maï- maï ci après MUNGANDA, MUBUYU, BYAMONA.
129. En avril 2003, maman YAWALI TOKUNDA âgée de 22 ans résidant sur l'Av. Lumumba N° 32 C/Kasuku se rendant au champ pour chercher à manger de son retour, elle s'est croisée avec un groupe de maï- maï qui l'ont violée. Les auteurs du viol sont : MUSKI, DORIS, JEAN et USENI.

130. En Août 2003 Madame BEATRICE AUGU cultivatrice résidant à KINDU , C/Kasuku a été prise en otage lorsqu'elle se rendait au champ pour chercher les vivres et violée par les maï- maï ci-après : USENI, jean , Doris.
131. En Juillet 2003 madame SAFI KEGANI âgée de 23 ans mariée, résidant sur l'Av. Bumba N° 12. C/Kasuku partait au champ pour chercher à manger. De son retour, elle s'est croisée avec 7 maï- maï qui l'ont prise et obligée de faire les rapports sexuels par force.
132. En Août 2003 l'élève SOFIA MANDABA âgée de 19 ans résidant sur l'Av. Chauma n°132 C/Kasuku se rendait au champ avec sa maman elle a été pris en otage et torturée , violée pendant 14 jours par les maï- maï.
133. En Août 2003. Madame THERESE MWAYUMA âgée de 20 ans résidant sur l'Av. Chango n° 78 C/Kasuku se rendaient à la forêt avec sa maman pour chercher les vivres, de leur retour, elles ont été arrêtés par un homme ( MUSHI) qui les a obligés de faire les rapports sexuels. En persistant, elles ont été violées par cet homme et 4 autres non identifiés.
134. En Août 2003 madame AFUA MPALA âgée de 42 ans restant sur l'av. Shango II N° 78 C/Kasuku se rendant à la forêt pour chercher à se ravitailler en vivres, de son retour, elle a été arrêtée par les 3 Maï- Maï qui l'ont obligée de faire les rapports sexuels par force .
135. En Avril 2003 madame FATUMA DJIMA âgée de 25 ans résidant sur l'Av. Biblele n° 17, C/Kasuku les Maï- Maï l'ont torturé dans la forêt de Misenge plus le viol.
136. En Mai 2003 madame APENDEKI NGEREZA âgée de 35 ans cultivatrice , mariée résidant à Kindu C/ Kasuku Q/ Kasuku , bloc 3Z 32,Av. Cardinal MALULA a subit la torture corporelle accompagnée de viol dans le village Kanga à la rive droite du fleuve Congo

137. En Juin 2003, l'élève CHANTAL THAMBWE âgée de 20 ans résidant le quartier Tokolote, Commune de Mikelenge ville de KINDU était enlevée pendant la nuit dans leur domicile par les de maï- maï qui l'ont violée et torturée.
138. le 17/03/2003, madame MADI SHEDA âgée de 30 ans mariée résidant sur l'Av. Diseleka C/ Mikelenge a subit le viol au village Misenge par les hommes en uniforme. (Militaire du RCD)
139. En Janvier 2003. Madame OKANDA MATUNE âgée de 28 ans résidant sur l'Av. Lomami n° 15 Q/ Tokobote C/ mikelenge a subit les tortures corporelles plus viol dans la forêt de MISENGE par les hommes armés (militaires du RCD).
140. En date du 15 Juin 2003 l'élève SHIMI ONA âgée de 19 ans résidant l'Av. Numbiliki I N° 70 C/ Mikelenge à été enlevée dans le domicile de ses parents pendant la nuit et violée en plein ville de Kindu par les maï- maï.
141. Le 25/06/2003 l'élève OKAKO ELYSE résidant sur l'Av. Lononga bis n° 11 C/ Mikelenge a été dépossédée de ses produits commerciaux et violée par les Maï- Maï dans le village Misenge à plus ou moins 10 km de la ville de KINDU.
142. Le 16/08/2003 l'élève ZAMUDA AMUNDALA âgée de 17 ans résidant sur l'Av. Matadi II N° 17 C/Mikelenge a subit des tortures corporelles plus viol dans la forêt de Kambakamba par les Maï- Maï.
143. En Août 2003 madame FATUMA AGATHE âgée de 42 ans cultivatrice résidant sur l'Av. Kalima N° 133,C/Mikelenge elle se rendait à la forêt pour chercher la nourriture, de son retour, elle a été arrêtée par les maï- maï ci-après : SENGI, MATUTALA et DOUDOU qui l'on obligé de faire les relations sexuelles forcées.
144. En septembre 2003 madame JEANNE KIWASILA âgée de 32 ans cultivatrice résidant sur l'Av. Shango I N° 8 C/Mikelenge se rendait au champ. De son retour du champ elle a été arrêtée par les 3 Maï- Maï ci-après : BOZI, AMISI, TCHINA qui l'ont violée pendant 14 jours.

145. Août 2003 l'élève LINFULI ONARI âgée de 14 ans résidant dans la commune Mikelenge se rendait au champ avec sa maman puis elles se sont croisées avec deux Maï- Maï notamment DORIS et USENI qui ont pris l'élève OMARI par force et l'ont violée pendant deux jours.
146. En Juillet 2003 madame TAKUBUSOGA CHARLOTTE âgée de 52 ans cultivatrice résidant sur l'Av. Shango N° 40C/Mikelenge se rendait au champ elle s'est croisée avec trois hommes en uniforme (Maï – Maï) entre autre TAKOKO, KUTUZA et KIKUNI qui l'ont violée pendant 2 jours.
147. En Juin 2003 dans le Q/ Tokolote de la ville de Kindu C/ Mikelenge mademoiselle SHAKO OMBA âgée de 16 ans résidant sur l'Av. Numbiliki I N° 70 était enlevée pendant la nuit. Elle a des tortures corporelles plus viol par les Maï- Maï
148. En Juin 2003 dans le village MISENGE, l'élève MASHINDA COSTASIE âgée de 23 ans résidant sur l'Av. Numbiliki I N° 21 Q/ Tokolote C/ Mikelenge a été torturée et violée par les Maï- Maï
149. le 16/08/2003 l'élève ADEDA MWATUMA âgée de 14 ans résidant sur l'Av. Matadi II N° 17 C/ Mikelenge a subit la torture corporelle plus viol à la forêt du village Kambakamba par les Maï- Maï.

Date d'enregistrement du cas	N°	VICTIMES	LIEU	ADRESSE	AUTEURS	RESUME DES FAITS
Février 2003	150	ANTOINETTE BITANGALO 17 ans, Mariée à Mr. SAIDO OMARI	Capturée aux champ et amenée à Molokayi	Av. Kalima N° 19 Q/KAMA II C/ Alunguli	4 miliciens Maï - Maï	Violée le jour de son enlèvement par 2 Maï – Maï elle est restée, jusqu'à sa libération au mois de juillet 2003, la concubine du commandant SIMBA. Elle est sortie avec une grossesse de 5 mois, son mari ne veut plus d'elle.
17/11 2003	151	ALIMA FAUSTINO 35ans, Mr. KALALA MPOYI mère de 7 enfants dont un bébé de 5 mois. * Tambwe Jeanne * Mwayema	Campement Losombasomba Et Lubao en aval du fleuve	Av. Ikese N°5 Q/Basoko II C/Kasuku Kindu	Commandant Maï-Maï KAPATA et BEBY et BARON	Considérées comme espions du RCD les trois femmes ont été torturées et sauvagement violées respectivement par 15,13 et 8 Maï- Maï avant d'être envoyées à Lubao où elle réussirent à s'évader en février 2003
28/05 2003	152	GENEROSE KASEMBA 12ans fille De Tambwe PESENI et FATUMA MPALA	AV. Kihemwe N° 32 Q/KAMA II C/ Alunguli	AV. Kihemwe N° 32 Q/KAMA II C/ Alunguli	KABALA et MASUDI voisins de la même avenue	Le dossier introduit au parquet depuis le 04/06/2003 et enregistré sous N° RED 22/TUL et RDC 008 a été introduit au tribunal en date du



						19/06/003. Mais aucune audience n'est jamais intervenue.
--	--	--	--	--	--	--

Date d'enregistrement du cas	N°	VICTIMES	LIEU	ADRESSE	AUTEURS	RESUME DES FAITS	OBSERVATION
Mars 2002	153	Elisée Tamwitunde Tumaini, 16 ans fille de Mbala Mutumoya et Opecha Kinumbi	Campement Misenge Kindu	Av. Inga N° 06 Ville de Kindu	Combattant Mai – Mai Gulain	Enlevée en mars 2002, abandonnée par son ravisseur après grossesse est rentrée chez ses parents en janvier 2003 avec un bébé de trois mois	Elle a repris les études en 2 <sup>e</sup> Secondaire
Décembre 2002	154	Azama, 17 ans, Fille de Ramazani et de Mawazo	Campement Milanga C/Alunguli Kindu	Av. Kalima N° 115 C/Alunguli Kindu	Combattant Mai – Mai Sengi	Déportée à 25 Km route Kasongo par son ravisseur de qui la rendue grosse	Non encore relachée
20/01/2003	155	Henriette Munyemo 13 ans, Fille de Assumani Muyengo	Aux Champs C/Alunguli Kindu	Av. Kalima N° 84 Q/Mangobo C. Alunguli Kindu	Des Mai – Mai Non autrement identifié	Libérée le 13/03/2003	
05/2003	156	Machozi	Dans son	Av. Mabala	3 Militaires	Violée avec une grossesse de	

		Kakengwa 24 ans, mariée à Mubango Kikuni	Domicile	N° 7 Com. Alunguli Kindu	du RCD non identifiés	huit mois	
--	--	--	----------	-----------------------------------	--------------------------	-----------	--

03/05/2003	157	-Mwaidi, 15 ans - Bora, 17 ans filles de Petemoya	Campement Milanga Alunguli Kindu	Av. TP N° 5 Q. Mangombo C. Alunguli Kindu	Deux combattant Mai-Mai Dodo et Shangalume	Prises en otages au retour des champ et violées pendant deux jours en présence de Adoula. Lunyasi fiancé à Mwaidi ont pris fuite lorsque leurs ravisseurs étaient entrain de se droguer avec du chanvre	-Adoula Lunyasi est contraint par la fouille de deux filles de poser leur virginité car c'est lui qui les avait sollicitées pour aller le secourir au travail de presse d'huile de palme
18/05/2003 vers 14h00'	158	- Georgette Alimasi 16 ans - Abiba Musumbu 18 ans épouse de Assani	Aux Champ	Av. Centrale N°3 Q. Kama II C. Alunguli Kindu	Militaire d'escorte du Cdt RCD Lopokele		Madame Abiba Masumbu violée pour la première fois en décembre 2002 par des Mai – Mai
31/05/2003	159	- Astrid Mizegele	Sentiers de	Av. Kalima	Un militaire	Astrid, malade, a été séparée	Des douleurs au bas -

vers 17h00'		30 ans mariée à Jule et mère de trois enfants	champ Bakumbata	N° 144 actuellement sur Av. Mwanga N° 04 C/Alunguli Kindu	du RCD d'expression Kinyarwanda	de son compagnon pour être violée	Ventre
12/06/2003 vers 15h00'	160	-Wema Alphonsine 50 ans mariée à Ndjadi Assumani et mère de 8 enfants -Tabu Kandjali 23 ans, mariée a Masachi Amsini et mère de 3 enfants	Dans les champs sur Route Rail	- Av. Kasongo N°66 Bis C. Mikelenge Kindu - Av. Kasongo N°68 Bis C. Mikelenge Kindu	Un militaire du RCD appelé Dunia Lugo	Sous menace de son arme il a fait étendre les 2 femmes par terre et a couché l'une après l'autre	* Se forcent des douleurs au bas ventre, amenées en consultations au C.S par Mali * Le Militaire à été identifié par ses supérieurs en présence du Bourgmestre de la Commune de Mikelenge à été immédiatement arrêté et le dossier est en cours * 20/06 : achat des produits médicaux

15/05/2003	161	- Josephine Fatuma 11 ans, Fille de Joseph Onyembe	Source d'eau résidence Tchomba Kindu	Av. Mununga N°100 C/ Kasuku Kindu	Un militaire du RCD basé à la résidence Tchomba	La fille a été kidnappée et amenée de force dans le bivouac où elle a été violée	
20/05/2003	162	- Mwayuma Adele 14ans, Fille de Ilunga Alianguzo	Domicile de ses parents	Av. Kindu N° 15, bloc Kimbuyungu C/ Kasuku Kindu	Un homme en uniforme militaire non autrement identifiée	La scène de viol s'est déroulée vers 19h30', à l'absence de ses parents partis visiter un malade au C.S Kasuku	
21/05/2003	163	- Mariamu Faila 13 ans, Fille de Mathieu	Marché Péripherique de Misenge Kindu	Av. Tchambi N° 136 Bloc Kimbuyungu C/Kasuku/ Kindu	Mai - Mai	Depuis cette date de son enlèvement lorsqu'elle se rendait au marché pour s'approvisionnée en bananes elle est toujours entre les mains de ses ravisseurs.	
Avril 2003	164	-Vichy Mukangi 25 ans, mariée à Douglas, mère de 2	Village Mabikwa coll Wak II	Village Mabikwa coll Wak II	Dix combattant Mai – Mai	Vicky, avec une grossesse de 10 mois et son amie épouse de Kyanga, portant un bébé de 3	

		enfants - Epouse de Monsieur Kyanga	Ter. Pangi “ ” “	Ter. Pangi “ ” “	“ ” “	mois ont été violées en présence de leurs parents par une équipe de dix Mai - Mai	
29/05/2003	165	Omba, fille jumelle de Muselem et de Veronique âgée de 18 ans	12 Km route Rail	14 Km route Rail	Kalondji Cdt du batallon Mai – Mai de 19 Km	La fille a été torturée, dé....., violée par un Mai-Mai sur ordre du Cdt Kalondji sous prétexte qu'elle avait dévoué être sa concubine	

23/06/2003	166	Régime Bonende 15 ans fille de Bandose et de Christine	Av. Ikese dans l'hangar de l'église NENO	Av/ Bokelel N° 45 Q/ Basoko C/ Kasuku Kindu	2 militaires de l'ANC basés au front BASOKO parmis lesquels NGADIADIA.	En allant acheter du sel de cuisine la victime a été appréhendée vers 20 heures par les 2 militaires armés de fusils dont l'un l'a déflorée pendant que l'autre faisait la garde	Poursuivis par les gens du quartier après leur forfait, l'un d'eux a tiré 5 coups de balles blessant au pied gauche de Mr Babulieki élève âgé de 17 ans.
06/07/2003		- Monique - Jeanne - Ngumbi - Suzanne	Campement Milanga	Av. Kalima N° 34 C/ Alunguli	Des maï- maï conduits par le commandant MUGARULA.	Battues et violées	

Mai 2003	167	- Tunabo Zabalega âgée de 30 ans mariée et mère de 5 enfants	Aux champs situés dans le terrain Misuku	Av. Kabila N° 15 Q/ KAMA II C/ Alunguli	Des Maï - Maï	Elle a passé 2 semaines en captivité. Avant de s'enfuir, le premier jour de sa capture elle a été violée successivement par cinq Maï – Maï et pendant le reste des jours, 2 Maï – Maï se la partageaient. A son retour à la maison, son époux MASUDI Tokunda l'a refoulée.	
Avril 2003	168	- Yvonne Kamana âgée de 47 ans celibataire mère de 4 enfants et handicapée physique	Aux champs jusqu'à Lubao, en aval du fleuve	Av/Kalima II N° 19 Q/ Kama II C/Alunguli	Des Maï – Maï Dont Shiro	Avec une grossesse de 7 mois elle est sortie de la forêt le 20/07/2003 le premier jour de sa capture, elle a été violée par deux Maï – Maï pour devenir par après, l'esclave sexuelle d'un Maï-Maï dénommée Shiro. Le sang coule de son organe génital	
Juillet 2003	169	Alua Machozi 31 ans, veuve et mère	Aux champ dans le	Av. Baraka N° 11	Des Maï-Maï	Détenue pendant trois jours au cours des quels elle était	

		de 2 enfants	campement Lopokele	Q/ Kama II C/ Alunguli		violée régulièrement par deux Maï-Maï	
Juin 2003	170	- Victorine Mbelelo 50 ans mariée et mère de 6 enfants et sa fille : - Yohali Mpala 18 ans mariée à Mr. Saidi, du village Tchensi, Tea de Pangi	Etat-Major Maï – Maï Lubao en aval du fleuve	Av. Kabila N° 16 Q/ Kama II C/ Alunguli	Des Maï-Maï	Pendant 3 semaines de captivité, 3 Maï-Maï couchaient à tour de rôle avec Victorine. Elle est parvenue à s'évader, tant que sa fille Yohali, ayant abandonné en bébé de 2 ans et 2 mois du village est restée devenant l'épouse de Maï-Maï qui l'avait aidé à s'échapper. Elle est menacée de divorce par son mari.	
Avril 2003	171	Mpala NGIMBI 40 ans mariée à Mr. Malumba wa Ngozi et mère de 5 enfants	Dans les champs situés aux Km 9 route Kalima	Av. Kabila N° 15 Q/ Kama II C/ Alunguli	Des Maï-Maï	Le premier jour de son enlèvement, elle a été violée par 5 Maï-Maï. Pendant les 3 semaines de sa captivité elle est restée l'épouse d'un Maï-Maï. Le jour de son évvasion, elle a été violée par 3 Maï-Maï	

						qui l'a aidée à fuir, son mari refuse de cohabiter avec elle.	
Juillet 2003	172	Lusia Wita 50 ans, veuve et mère de 6 enfants	Campement Maï-Maï de Molokayi	Av. Kabila N° 2 Q/ Kama II C/ Alunguli	Des Maï-Maï Cdt Kibonge	Enlevée dans les champs par un Maï-Maï, elle a été amenée à Molokayi où elle a été violée par le Commandant.	